

CHARTRE INFORMATIQUE

Préambule :

Cette charte a été élaborée afin de préciser contractuellement les conditions d'utilisation par les étudiants des services liés aux Technologies de l'Information et de la Communication. Elle propose et précise un cadre déontologique (droits et devoirs de l'utilisateur et de l'établissement fournisseur du service) en rappelant l'existence de nombreuses règles de droit susceptibles d'être concernées par l'utilisation des services proposés (notamment la législation liée à la protection de la vie privée et au respect de la propriété intellectuelle).

Elle veut s'inscrire dans un objectif de sensibilisation et de responsabilisation. Elle vise à promouvoir des comportements de vigilance et de sécurité et à renforcer la prévention d'actes illicites en amenant les utilisateurs à constamment s'interroger sur le caractère licite de leurs actes. Son contenu est adapté pour une meilleure utilisation raisonnée et maîtrisée des T.I.C. au fur et à mesure de l'évolution de la technologie, des usages, de la législation et de la jurisprudence.

La M.F.R. peut donc légitimement fixer des règles de conduite et mettre en place des moyens de contrôle dans le respect des dispositions légales. Il est aussi stipulé que chaque membre de l'équipe éducative est responsable de l'usage que font les étudiants des TIC durant le temps pendant lequel ils sont sous leur surveillance.

La charte ci-dessous est annexée au règlement intérieur de la MFR et définit les conditions générales d'utilisation de l'Internet, des réseaux, des services multimédias et des éventuels contrôles portant sur l'utilisation des services proposés. Elle rappelle l'application des droits et obligations que la M.F.R. et les étudiants s'engagent à respecter. L'ensemble des services fournis, répond exclusivement à des fins professionnelles et pédagogiques. Tout utilisateur est responsable de l'utilisation qu'il fait des ressources informatiques de la M.F.R. Il peut donc, à son niveau, contribuer à la sécurité.

Respect de la législation :

La quantité et la facilité de circulation des informations et des contenus sur Internet ne créent pas des zones de non droit et ne doivent pas faire oublier la nécessité de respecter la législation en vue de renforcer la prévention d'actes illicites, dont en particulier les principes de neutralité religieuse, politique et commerciale. Il est interdit et le cas échéant sanctionné par voie pénale de :

- *Reproduire, représenter ou diffuser une œuvre en violation des droits de l'auteur et des droits de la propriété intellectuelle, porter atteinte à la vie privée d'autrui (droit à l'image...),*
- *Effectuer de manière volontaire des opérations pouvant nuire à l'intégrité des ressources informatiques internes à la M.F.R.,*
- *Procéder à toutes intrusions ou tentatives d'intrusion non autorisées perpétrées sur le réseau informatique de la M.F.R.*
- *Intercepter lire, copier, divulguer ou modifier les fichiers d'un autre utilisateur sans y avoir été explicitement autorisé par son propriétaire et/ou son auteur,*
- *Emprunter pour son domicile personnel des logiciels acquis par la M.F.R.*

Accès aux ressources informatiques et systèmes de contrôle :

Après acceptation de la charte, l'utilisateur bénéficie d'un accès aux services proposés par la M.F.R. L'utilisateur dispose alors d'un " compte d'accès " aux ressources et services multimédias proposés. Il est constitué d'un identifiant et d'un mot de passe strictement personnel et confidentiel. L'utilisateur s'engage à ne pas le divulguer et à ne pas s'approprier celui d'un autre utilisateur. Il est donc responsable de tous les actes effectués sous son compte. La M.F.R. se réserve le droit de retirer à tout moment cette autorisation d'accès et ce, sans préavis. Le compte expire lorsque l'activité qui l'a justifié prend fin. Dans le respect de la législation, des contrôles techniques peuvent être effectués.

L'utilisateur reconnaît en avoir pris connaissance et accepte les conditions suivantes :

- Les ressources matérielles et logicielles peuvent être prises en main à distance, et de ce fait la session de l'utilisateur peut être visualisée.
- Les échanges via le réseau peuvent être analysés (données de volumétrie, incidents, nature du trafic engendré, connexion Interne). La M.F.R. se réserve le droit de recueillir et de conserver pendant un an toutes les informations liées à ces connexions et à prendre toutes mesures urgentes pour stopper la perturbation éventuelle de ses services.
- La navigation via Internet est soumise à un filtre de connexion qui permet de restreindre l'accès à certains sites et services.
- Les données du compte de l'étudiant sont exclusivement réservées à la pédagogie.
- La notion de compte / répertoire "personnel" ou "privé" ne peut être invoquée par l'utilisateur - l'accès intégral au contenu des données stockées sur les serveurs de la M.F.R. est autorisé à l'ensemble du personnel.

Engagements de l'utilisateur :

L'utilisateur est responsable de l'usage qu'il fait des services :

- Les fichiers de configuration et les paramètres logiciels ne doivent pas être modifiés.
- Seuls les fichiers du répertoire personnel sont supprimables ou déplaçables.
- Les utilisateurs ne doivent pas abandonner la machine sans être préalablement déconnectés.
- Il ne doit pas être ajouté de machines sur le réseau ailleurs que sur les prises autorisées.
- Il est interdit d'utiliser tout système payant et d'utiliser des logiciels permettant le peer to peer.
- Dans les échanges électroniques, nul ne peut s'exprimer ou s'engager au nom de la M.F.R. sauf s'il a été expressément autorisé par la Direction.
- L'utilisateur est responsable de la sauvegarde des données de son compte sur support amovible.
- La consultation de tous contenus illicites et/ou présentant sous un jour favorable le banditisme, le vol, la haine, la drogue, la débauche, le racisme, est interdite.
- La messagerie instantanée (tchat) est exclusivement accordée avec MSN Messenger ou Live Messenger. Les conversations sont autorisées strictement avec des personnes connues physiquement. De plus, le langage et les pièces jointes doivent être corrects. Enfin, il est obligatoire de conserver automatiquement un historique de vos conversations.

Engagement de la M.F.R. :

- La M.F.R. n'exerce aucune surveillance ni aucun contrôle éditorial sur les messages envoyés et reçus dans le cadre de la messagerie électronique à titre personnel. L'utilisateur le reconnaît, l'accepte et de ce fait, la M.F.R. ne pourra être tenue pour responsable des messages échangés.
- La M.F.R. s'engage à informer l'utilisateur de l'existence de moyens techniques permettant de restreindre l'accès à certains services ou de les sélectionner.
- Les autorités publiques seront systématiquement informées des activités illégales qui pourraient être constatées à l'occasion de l'accès aux ressources et aux services multimédia.
- L'utilisateur peut demander à la M.F.R. la communication des informations nominatives le concernant et les faire rectifier ou s'opposer, conformément à la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Conclusion :

Tout utilisateur n'ayant pas respecté les dispositions du présent règlement (charte informatique) est passible de poursuites, internes à la M.F.R. (disciplinaires), civiles ou pénales et s'inscrit dans le cadre des lois consultables sur une ressource partagée sur le réseau de la M.F.R.